

Assemblée générale 2022



Jeudi 7 avril
De 10h à 12h30
Maison du sport français

Mr/Mme (Membre individuel)

Pour un organisme (Fédération/CROS/CDOS/Municipalité...) :

.....

Nom et fonction :

- Assistera** à l'assemblée Générale en présentiel.
- Assistera** à l'assemblée Générale en distanciel (le lien de connexion sera délivré à la réception de l'inscription).
- Participera au déjeuner** sur place au « Club France » (participation de 25,00 €¹). Votre réservation devra être envoyée impérativement avant le **dimanche 3 avril au plus tard**.
- Ne pourra assister** (Merci de délivrer un pouvoir en ce cas).

A l'assemblée générale du Comité Français Pierre de Coubertin²

Pour un organisme

Sera représenté(e) par

Nom et fonction

POUVOIR³

Mr/Mme (Membre individuel)

Pour un organisme (Fédération/CROS/CDOS/...) :

.....

Nom et fonction :

Donne pouvoir pour le (la) représenter à Mme/Mr.....
et l'autorise à transmettre ce pouvoir s'il a atteint la limite réglementaire de trois pouvoirs.

Date

Cachet
(pour un organisme)

Signature
précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

1. par chèque à l'ordre de "Comité Pierre de Coubertin" adressé au trésorier :
Francis AUBERTIN 2 impasse du Raquer Vihan 56880 PLOEREN

ou par virement bancaire, **IBAN : FR76 1027 8060 4300 0211 5350 119** (Numéro récent)

Les récipiendaires du Prix et des médailles sont gracieusement invités au repas.

2. Les documents de l'A.G. sont disponibles sur le site : <http://www.comitecoubertin.fr/le-comite-francais/>

3. **Pouvoir à retourner pour le dimanche 3 avril au plus tard par courrier postal ou électronique.**